Réf. Farde e-Assemblées : 2473682

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Association "Croix Rouge".- Subside spécifique : 240.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le bénéficiaire de ce subside nominatif étant donné qu'une erreur a été commise dans la retranscription de la liste des transferts ;

Considérant que la Ville souhaite soutenir la Croix Rouge dans les frais de nettoyage et de gardiennage du site situé Square Sainctelette (ancien garage Citroën-Vergote).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique: Modifier le bénéficiaire du subside nominatif de 240.000,00 EUR à la Croix Rouge pour les frais de nettoyage et de gardiennage du site situé Square Sainctelette (ancien garage Citroën-Vergote) pour l'année 2022.
Le subside est accordé à la Croix Rouge. Etant donné que le nom de l'association Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés, Plateforme de Soutien aux Réfugiés a été repris à tort dans la liste des transferts.

Annexes :